

Rénovation Energétique – Aides 2020

Evolution du CITE vers une prime de rénovation : 2020 année de transition

1 – Se situer en fonction de son revenu imposable :

Plafonds de ressources hors Ile-de-France					
Nombre de personnes du ménage	Très Modestes	Modestes	Ménages aux Revenus Intermédiaires*	Ménages aux Revenus les Plus Élevés*	
				Supérieur à	
1	14 879	19 074	27 706 €	Supérieur à	27 706 €
2	21 760	27 896	44 124 €	Supérieur à	44 124 €
3	26 170	33 547	50 281 €	Supérieur à	50 281 €
4	30 572	39 192	56 438 €	Supérieur à	56 438 €
5	34 993	44 860	68 752 €	Supérieur à	68 752 €
6			81 066 €	Supérieur à	81 066 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412	+ 5 651	+ 12 314 €		



maprimerénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Pour les revenus très modestes et modestes



le Crédit d'Impôt pour la
Transition Énergétique

Pour les revenus intermédiaires et les plus élevés

2 – Ma Primerénov'

A – Dépenses éligibles et aides

	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
Isolation des murs par l'extérieur (critère isolant $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$)	100 € / m ²	75 € / m ²
Isolation thermique des parois vitrées (en remplacement de simple vitrage) Critère $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \text{ K}$ et $S_w \geq 0,3$ ou $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \text{ K}$ et $S_w \geq 0,36$	100 €/équipement	80 €/équipement
Isolation des rampants de toiture / plafonds de combles (critère $R \geq 6 \text{ m}^2 \text{ K/W}$)	25 € / m ²	20 € / m ²
Isolation des murs par l'intérieur (critère isolant $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$)	25 € / m ²	20 € / m ²

MaPrimeRénov' : CONDITIONS DE CUMUL AVEC LES AUTRES AIDES DISPONIBLES

- Cumul de primes MaPrimeRénov' : maximum de 20 000 € par logement sur 5 ans,
- Cumuls possibles : pour les mêmes travaux, MaPrimeRénov' est cumulable avec les aides versées au titre des CEE, les aides d'Action Logement, les aides des collectivités locales, les aides aux actions de maîtrise de la demande en énergie versées dans DROM (cadres de compensation de la CRE), avec le PTZ (prêt taux zéro)
- Règles de non-cumul : pour les mêmes travaux, MaPrimeRénov' n'est pas cumulable avec les autres aides de l'ANAH, ni avec les aides à l'amélioration de l'habitat versées dans les DROM,
- Les aides Habiter Mieux Sérénité, Habiter Mieux Bailleurs et Habiter Mieux Copropriété de l'ANAH ne sont pas cumulables avec MaPrimeRénov' ni avec le CITE mais peuvent être bonifiées lorsque les travaux remplissent certains critères d'efficacité énergétique : DPE initial F ou G + gain de deux classes de DPE au moins.

B – Formalités

- Pour estimer le montant des aides en fonction de chaque projet : [Simul'aides \(faire.gouv.fr/marénov\)](https://faire.gouv.fr/marénov)
- Dépôt des dossiers sur www.maprimerenov.gouv.fr

ATTENTION : à faire avant signature

2 – LE CITE

A – Dépenses éligibles et aides

	Ménages aux revenus intermédiaires	Ménages aux revenus plus élevés
Isolation des murs par l'extérieur (critère isolant $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$)	50 € / m^2	25 € / m^2
Isolation thermique des parois vitrées (en remplacement de simple vitrage) Critère $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \text{ K}$ et $S_w \geq 0,3$ ou $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \text{ K}$ et $S_w \geq 0,36$	40 €/équipement	
Isolation des rampants de toiture / plafonds de combles (critère $R \geq 6 \text{ m}^2 \text{ K/W}$)	15 € / m^2	10 € / m^2
Isolation des murs par l'intérieur (critère isolant $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$)	15 € / m^2	10 € / m^2

Les conditions de cumul avec les autres aides sont les mêmes que Maprimrenov'.

B – Formalité : déclaration des travaux payés en 2020 lors de la déclaration d'impôt faite en mai/juin 2021

3 – Les CEE (Certificat d'économie d'énergie)

A – Dépenses éligibles

Les mêmes que pour les aides précédentes avec 2 supplémentaires.

Isolation des murs par l'extérieur (critère isolant $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$)
Isolation thermique des parois vitrées (en remplacement de simple vitrage) Critère $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \text{ K}$ et $S_w \geq 0,3$ ou $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \text{ K}$ et $S_w \geq 0,36$
Isolation des rampants de toiture / plafonds de combles (critère $R \geq 6 \text{ m}^2 \text{ K/W}$)
Isolation des murs par l'intérieur (critère isolant $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$)
Isolation des planchers de combles perdues (critère isolant $R \geq 7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$)
Isolation des planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert (critère isolant $R \geq 3 \text{ m}^2 \text{ K/W}$)

B – Exemple d’opérateur :

www.primes-energie.leclerc.fr mais aussi Carrefour, Auchan

www.prime-energie-edf.fr mais aussi ENGIE, Total

Simulation en ligne de façon simple. Les travaux éligibles sont :

- Isolation des murs
- Isolation des planchers
- Isolation des combles ou des toitures
- Fenêtre ou porte-fenêtre avec double vitrage isolant

ATTENTION : s’inscrire avant la date d’acceptation des travaux.

Prime entre 20 et 35 % du montant des travaux.

Pour de plus amples renseignements ou bien une aide aux démarches, votre professionnel reconnu RGE (reconnu garant de l’Environnement) reste à votre disposition.